

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DAC 615 Subvention (80.000 euros) et convention avec la SPL Parisienne de Photographie (3e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération, en date des 26 et 27 mai 2015, approuvant le principe de la passation d'une convention de délégation de service public pour la mise en valeur et la numérisation des fonds photographiques et iconographiques de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2015 DAC 462 autorisant Mme la Maire de Paris à signer ladite convention de délégation de service public avec la SPL Parisienne de Photographie ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement de 80.000 euros est attribuée à la SPL Parisienne de Photographie, 3 rue des Arquebusiers 75003 Paris, délégataire d'un service public de la Ville, pour la refonte de son système informatique.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la SPL Parisienne de Photographie la convention, dont le texte est joint au présent délibéré.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris rubrique 324, nature 2042, ligne VE40001, provision pour subventions d'équipement au titre du patrimoine. Mission 900-10-99-010 n° d'individualisation 15 V 00456 DAC N° AP 15 03548.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO